

---

## Études de cas sur le plaidoyer

# Niger : protéger les droits fonciers

---

<b>Thème :</b>	<b>Terres et propriété</b>
<b>Approche de plaidoyer :</b>	<b>Mécanismes juridiques</b> <b>Recherche et analyse</b> <b>Sensibilisation des membres de la communauté</b> <b>Représentants du gouvernement : les rencontrer</b> <b>Représentants du gouvernement : les sensibiliser</b>

---

L'organisation JEMED (Jeunesse en Mission Entraide et Développement), partenaire de Tearfund, est engagée auprès de nombreuses communautés pastorales au Niger. Lorsque le parlement nigérien a annoncé son intention de créer une loi qui aurait un impact sur les moyens de subsistance des éleveurs nomades, JEMED a décidé d'agir.

Les membres de JEMED ont su qu'ils allaient devoir faire des recherches pour comprendre les dispositions de la loi et ses implications si elle était votée. Avec l'aide de Tearfund, ils ont pu accéder à des conseils juridiques gratuits pour les aider dans leurs recherches. Ceci leur a permis de découvrir que la nouvelle loi aurait pour conséquence de restreindre fortement les droits fonciers des communautés nomades. Ils ont aussi pu identifier des moyens d'améliorer le projet de texte de la loi.

Une fois ces informations de recherche en main, JEMED a organisé des réunions communautaires pour sensibiliser les éleveurs sur leurs droits fonciers et sur les responsabilités du gouvernement à leur égard. Les membres de JEMED ont aussi rencontré des responsables de l'administration locale et nationale pour expliquer les problèmes soulevés par le projet de loi et proposer des recommandations sur les moyens de l'améliorer.

Ces recommandations furent acceptées dans un premier temps. Mais par la suite, le gouvernement a menacé de voter la loi sans adopter les recommandations. JEMED a alors repris son action de plaidoyer et s'est engagée dans un dialogue crucial. Elle a cette fois insisté sur la nécessité de consulter les communautés pastorales, afin que leurs besoins et leurs droits soient pris en compte de façon directe. Il s'en est suivi une consultation, facilitée en partie par JEMED, qui a amené le gouvernement à interrompre le projet de loi.